



Somme Numérique

Réseau public pour les communications numériques

OBJET : D49_Contrat de prêt de 355 000 € avec le Crédit Agricole Brie Picardie sur ressources CDC, au titre du financement du solde de l'opération de couverture des zones blanches de l'ADSL prévu au budget 2012

LE PRESIDENT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical n°5 du 6 juin 2011, donnant délégation au Président dans les formes prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le montant des investissements inscrits dans le cadre du budget 2012,
- Vu la proposition de prêt du Crédit Agricole Brie Picardie

DECIDE

Article 1 : Il est réalisé un emprunt d'un montant de 355 000€ (trois cent cinquante cinq mille euros) auprès du Crédit Agricole Brie Picardie sur ressources de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 2 : Les principales caractéristiques financières sont les suivantes :

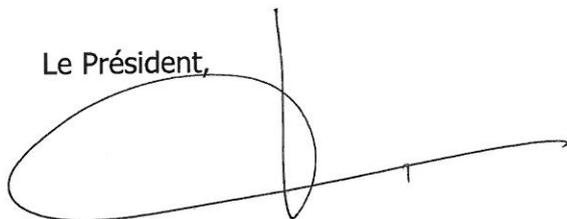
- Durée du prêt : 15 ans
- Frais de dossier : 0.20% du montant du prêt
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 5,14% (taux du LEP 2.75% majoré d'une marge de 2,39%)
- Mode d'amortissement du capital : linéaire
- Périodicité des échéances en capital et intérêts : trimestrielle
- Réalisation du prêt : dans les trois mois suivant l'acceptation
- Pénalité de dédit en cas de non déblocage des fonds : 3%

Article 3 : Il sera rendu compte au Comité Syndical de la présente décision.

Article 4 : Monsieur le Directeur ainsi que Monsieur le Trésorier Principal d'Amiens Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Amiens, le 4 juin 2012

Le Président,



Le Président de Somme Numérique
Certifie que ce document a été

Transmis le - 4 JUIN 2012



à la Préfecture de la Somme
au titre du Contrôle de Légalité

Jean-François VASSEUR